

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Réunion du Sous-comité des Finances et du Budget du Comité permanent
(réunion virtuelle du 15 octobre 2020)

RAPPORT DE LA RÉUNION DU FBSC DU COMITÉ PERMANENT

Le Sous-comité des Finances et du Budget du Comité permanent (FBSC) a organisé une réunion virtuelle d'une heure le 15 octobre 2020. Le présent rapport contient le compte-rendu de la réunion et les recommandations du sous-comité pour examen par le Comité permanent.

L'administratrice chargée de la gestion des fonds et de l'administration a assisté à la réunion du FBSC.

Des représentants de chacune des régions étaient présents.

1. Allocution de bienvenue de la Secrétaire générale de la CITES

La Secrétaire générale de la CITES a accueilli les représentants du FBSC à cette première réunion virtuelle et les a remerciés pour leur engagement auprès de la CITES et pour le soutien qu'ils apportent au Secrétariat dans sa volonté de poursuivre le programme de travail de la Convention.

2. Actualisation des membres du FBSC pour la période 2020-2021

Les membres du FBSC se sont présentés. Le FBSC a pris bonne note de la présence du Honduras et du Pérou, membres du Comité permanent, en attendant leur nomination officielle par la région Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes. Le FBSC a par ailleurs pris bonne note de l'ajout de Christine Dawson (États-Unis d'Amérique) comme personne contact pour la région Amérique du Nord.

3. Désignation du président par intérim du FBSC

Le Secrétariat a indiqué que le président du FBSC est normalement élu par ses membres à la première réunion intersessions du Comité permanent. Cela n'a cependant pas été possible en raison du report de la 73^e session du Comité permanent. Avec l'aval du président du Comité permanent, le gouvernement dépositaire a été sollicité pour assumer la fonction de président par intérim du FBSC.

Les représentants de l'Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique) et de l'Océanie (Nouvelle Zélande) ont appuyé la nomination du gouvernement dépositaire (Suisse) comme président par intérim. Le représentant du gouvernement dépositaire a accepté d'assumer la fonction de président du FBSC jusqu'à la prochaine session régulière du Comité permanent au cours de laquelle le FBSC élira son président.

Le FBSC a convenu que le gouvernement dépositaire (Martin Krebs, Suisse) ferait fonction de président par intérim jusqu'à la prochaine session ordinaire du Comité permanent

4. Projections pour l'ensemble de l'année 2020, au 30 septembre 2020, et économies éventuellement réalisées sur l'année

Après avoir présenté les projections pour l'année 2020 pour le Fonds d'affectation spécial principal, le Secrétariat a proposé que le FBSC examine la possibilité de transférer le montant des économies réalisées en 2020 (280 704 USD) sur les sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent vers la même ligne budgétaire pour 2021.

Le représentant de l'Océanie (Nouvelle-Zélande) a demandé ce que deviendraient ces fonds si le Secrétariat n'était pas en mesure d'organiser les sessions en 2021. Le Secrétariat a répondu que si les sessions en question n'étaient pas organisées en 2021, les fonds seraient ajoutés au solde à la fin 2021. En réponse à une question du représentant de l'Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique), le Secrétariat a confirmé que le minimum exigé pour les réserves du Fonds d'affectation spéciale principal serait maintenu à 15%. Sur les économies prévisionnelles de 415 800 USD, la somme prévue pour l'organisation des sessions (280 704 USD) serait transférée pour l'organisation des sessions de 2021 et le solde de 135 096 serait ajouté au solde du fonds d'allocation spéciale à la fin 2020.

Le FBSC recommande que le Comité permanent :

- a) prenne bonne note du rapport financier pour 2020, établi au 30 septembre, pour le fonds d'affectation spécial principal et des économies probablement réalisées sur l'année 2020 ; et
- b) approuve le report des 280,700 USD économisés sur les sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent pour l'organisation de ces sessions en 2021, pour une fois et à titre exceptionnel, en comptant sur les économies prévues sur le budget 2020 après l'annulation de ces sessions.

5. Inclusion du mandat du Sous-comité des Finances et du Budget à l'annexe de la résolution Conf.18.2, Constitution des comités

Après une présentation par le Secrétariat des avantages et inconvénients qu'il y aurait à inclure le mandat du FBSC en annexe de la résolution Conf. 18.2, la représentante de l'Amérique du Nord (États-Unis d'Amérique) a noté que ce mandat était déjà disponible en ligne. Elle a ajouté qu'une telle inclusion pourrait également restreindre les capacités des Parties dans la mesure où le mandat ne pourrait être amendé que tous les trois ans, à la Conférence des Parties. Le représentant du gouvernement dépositaire (Suisse) a exprimé ses doutes concernant l'urgence de la question et noté que la résolution Conf. 18.2 charge le Comité permanent d'établir un Sous-comité des Finances et du Budget et de préciser son mandat, ce qui laisse entendre que le mandat doit être adopté par le Comité permanent et non par la Conférence des Parties. Le Pérou a demandé un délai pour consulter sa région sur cette question.

Le FBSC a conclu qu'il ne voyait pas la nécessité d'inclure le mandat du Sous-comité des finances et du budget en annexe de la résolution Conf. 18.2, *Constitution des comités*, et recommande que le Comité permanent reporte l'examen de la question.

6. Nomination du FBSC au groupe de travail du Comité permanent sur le renforcement des capacités

En application de la décision 18.41, le FBSC a discuté de la question de savoir lequel de ses membres représenterait le sous-comité au groupe de travail du Comité permanent sur le renforcement des capacités. Le représentant de l'Océanie (Nouvelle-Zélande), président du groupe de travail sur le renforcement des capacités, a souligné la nécessité de nommer un membre dans la mesure où le groupe de travail doit être au complet pour pouvoir avancer dans ses travaux. Le représentant du gouvernement dépositaire (Suisse) a rappelé la nécessité d'organiser une représentation régionale juste et équilibrée au sein des groupes de travail et noté que l'Europe et l'Afrique devraient probablement augmenter leur participation au sein de groupe de travail sur le renforcement des capacités. Le représentant de l'Asie (Koweït) a noté qu'il était déjà membre de ce groupe de travail. Après discussion entre les deux représentants de l'Afrique, la Namibie, en tant que membre du Comité permanent, a accepté de rejoindre le groupe de travail.

Le FBSC a nommé la Namibie (Ms. Elly Hamunyela) pour représenter le sous-comité au groupe de travail intersessions du Comité permanent sur le renforcement des capacités.

7. Prochain examen par le FBSC suivant les informations fournies aux membres du Comité permanent

Le Secrétariat a rappelé au FBSC les points qui devront être examinés à un stade ultérieur à la demande du Comité permanent, à savoir la politique linguistique, les pourparlers avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) au sujet des dépenses d'appui au programme, et les lignes directrices sur le remboursement des frais de communication encourus par les participants aux réunions virtuelles.

8. Questions diverses

Aucune autre question n'a été soulevée. Les représentants de l'Europe, de l'Océanie et du gouvernement dépositaire (Suisse), ainsi que le Pérou, ont remercié le Secrétariat pour son soutien, et le président par intérim a levé la séance.